



Périgueux

Association Citoyenne Lutte Déchets 24 Pour un Service Public.

Maison des associations
12 Cours Fénélon - 24000

Adresse mel : assocld24psp@gmail.com

Tribunal Judiciaire de Périgueux

Direction Générale

19 bis boulevard Montaigne

24019 PÉRIGUEUX CEDEX

Périgueux, le 27 février 2025

Objet : Contestation factures SMD3

Madame, Monsieur,

Notre association ACLD24PSP est sollicitée par nombre de nos adhérents, usagers du SMD3, en vue de contester leur facture.

Au dos de cette dernière, il est en effet précisé :

« Si vous contestez le bien-fondé de la créance réclamée, vous devez, conformément aux dispositions de l'article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales, saisir le Tribunal judiciaire territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuites ».

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous apporter les précisions suivantes :

- Une mise en demeure par Lettre Recommandée adressée au SMD3 est-elle obligatoire et suffit-elle avant tout recours judiciaire ?
- Le tribunal judiciaire compétent est-il celui de la résidence du SMD3, en l'occurrence Périgueux, celui de la résidence de l'utilisateur ou bien l'utilisateur a-t-il les deux possibilités ?
- Cette contestation doit-elle être obligatoirement accompagnée d'un CERFA, dans l'affirmative le CERFA est-il bien le 16042*02: Requête aux fins de saisine du tribunal judiciaire ou du tribunal de proximité ?
- Enfin, la contestation auprès du tribunal judiciaire suspend-t-elle les poursuites jusqu'à décision du juge ?

Page 1/2



Périgueux

Association Citoyenne Lutte Déchets 24 Pour un Service Public.

Maison des associations
12 Cours Fénélon - 24000

Adresse mel : assocld24psp@gmail.com

Vous remerciant par avance des précisions que vous voudrez bien nous apporter, recevez Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Serge Bertin

Président de l'ACLD24PSP